
Conseil exécutif

Quatre-vingt-huitième session
Puerto Iguazú (Argentine), 6-8 juin 2010

CE/88/DEC

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA QUATRE-VINGT-HUITIÈME SESSION

Puerto Iguazú (Argentine), 8 juin 2010

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/88/1 prov. et CE/88/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour proposé pour sa quatre-vingt-huitième session.

.....
CE/DEC/2/(LXXXVIII)

Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/88/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de la communication de son Président, M. Carlos Ricardo Benavides, Ministre du tourisme du Costa Rica,

1. Le remercie de sa communication au Conseil exécutif ;
2. Partage l'avis de son Président concernant les caractéristiques de l'année de transition vécue et le processus de reprise mondiale entamé, dans lequel le tourisme constitue une source essentielle dans de nombreuses économies nationales ;
3. Souscrit à son évaluation de la crise quant aux enseignements tirés : retrouvailles des secteurs public et privé, changements dans l'interaction entre les institutions de crédit et le secteur des entreprises, transformations de l'aviation commerciale et renforcement du rôle de l'OMT sous la direction du Secrétaire général ;
4. S'associe aux observations concernant les récents événements causés par le volcan islandais et la nécessité de mieux protéger les voyageurs en cas de catastrophes partout dans le monde ;
5. Prend note de l'appréciation positive du Président quant aux changements nécessaires que l'Organisation mondiale du tourisme opère actuellement et qui sont exposés dans le Livre blanc ;
6. Partage l'avis du Président concernant l'intégration de nouveaux États dans l'Organisation, et celle d'institutions publiques et privées en tant que Membres affiliés.

CE/DEC/3(LXXXVIII)

Rapport du Secrétaire général

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/88/3)

Le Conseil exécutif,

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Secrétaire général et en avoir discuté,

1. Remercie le Secrétaire général pour son rapport, destiné à tenir les Membres du Conseil informés de l'évolution récente du secteur du tourisme et des réponses apportées par l'OMT à la crise économique ;
2. Souscrit à l'analyse du Secrétaire général concernant la période difficile que nous traversons, prend acte des informations fournies concernant les résultats du tourisme international en 2009 et les tendances pour 2010, et constate que bien que la reprise semble amorcée, il reste encore de nombreuses ombres au tableau ;
3. Est satisfait du travail de suivi mené par le Secrétariat concernant le Comité de relance du tourisme, et en particulier *l'initiative du T20* lancée par les Membres et la diffusion et l'application de la *Feuille de route pour la relance* ;
4. Partage les préoccupations du Secrétaire général relatives aux récentes perturbations du trafic aérien en Europe, crise exceptionnelle née de l'éruption du volcan islandais, qui ont souligné l'importance des normes internationales concernant la protection des consommateurs/touristes, et lui demande de présenter à la 89^e session du Conseil exécutif, pour avis, un projet de document y relatif fondé sur les principes du Code mondial d'éthique du tourisme et/ou tout autre texte normatif international en vigueur ;
5. Apprécie la synthèse présentée par le Secrétaire général concernant le programme de travail de l'Organisation, sa situation financière solide et la restructuration du Secrétariat.

.....
CE/DEC/4(LXXXVIII)

Programme général de travail

Points 4 a), b) et c) de l'ordre du jour
(documents CE/88/4 a) et addenda 1, 2 et 3, CE/88/4 b) et CE/88/4 c))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné :

- le rapport sur l'exécution et l'évaluation du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2008-2009, et ses addenda,
- le rapport sur l'exécution du programme de travail de l'Organisation pour la période 2010-2011,

Saisi du rapport de la trente-septième réunion du Comité du programme, et soulignant l'importance d'une communication appropriée et efficace du programme de travail,

Programme de travail pour la période 2008-2009 :

1. Exprime sa reconnaissance pour avoir été informé des activités financées sur le budget ordinaire et de celles financées par les contributions volontaires, ce qui a permis à ses membres d'avoir une vision plus large du travail accompli au cours des deux dernières années ;
2. Se réjouit des résultats positifs de l'évaluation conduite grâce à l'application de différents mécanismes d'évaluation et indicateurs de résultats concernant les réunions techniques, les missions techniques et les projets d'aide au développement, notamment les projets ST-EP ;
3. Encourage le Secrétariat à suivre les recommandations formulées par le Comité du programme dans son rapport, qui vise à améliorer les résultats et la productivité de toutes les activités de l'Organisation ;

Programme de travail pour la période 2010-2011 :

4. Prend connaissance avec intérêt des derniers progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail de 2010-2011 et souligne l'importance du changement climatique par rapport au tourisme, conformément aux dispositions de la résolution 544(XVII) adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-septième session ;
5. Appuie les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de la restructuration du Secrétariat, et lui demande de présenter, à la 89^e session du Conseil exécutif, la nouvelle structure de fonctionnement, notamment la liste complète des programmes régionaux, opérationnels et de soutien ;
6. Se réjouit du grand nombre d'activités menées durant le premier trimestre de 2010 compte tenu du défi posé par ladite restructuration du Secrétariat ;
7. Partage l'avis du Comité du programme selon lequel nombre des comités techniques n'ont pas été très actifs au cours des dernières années et, par conséquent, demande au Secrétaire général de présenter au Conseil exécutif, à sa 89^e session, une proposition de restructuration de ces comités, suivant les indications préliminaires données par le Comité du programme ;
8. Parallèlement, approuve la proposition présentée conjointement par le Comité du programme et le Comité du budget et des finances de fusionner pour former un Comité du programme et du budget unique (CPB) et demande au Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa 89^e session, un projet de réglementation pour le futur CPB ;

Programme de travail pour la période 2012-2013 :

9. Approuve la méthodologie et le calendrier proposés par le Comité du programme dans son rapport relatif à l'établissement de priorités concernant le programme de travail pour la période 2012-2013.
-

CE/DEC/5(LXXXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires**a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2010****d) Rapport du Comité du budget et des finances**

Points 5 a) et d) de l'ordre du jour
(documents CE/88/5 a), CE/88/5 a) Add.1 et CE/88/5 d))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et ayant pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend acte du rapport présenté sur le plan de dépenses pour l'exécution du programme de travail de 2010 compte tenu des recettes qu'il est prévu de percevoir, et des mesures prises par le Secrétaire général concernant les questions financières et de personnel pour garantir une gestion efficace du Secrétariat ;
2. Prend note de l'établissement des prévisions de dépenses pour l'année financière en cours à hauteur de 95 % des crédits approuvés, afin de maintenir l'équilibre budgétaire nécessaire, conformément à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 572(XVIII) et aux dispositions financières de l'Organisation ;
3. Autorise le Secrétaire général à effectuer une nouvelle distribution des crédits budgétaires conformément à la structure de programme prévue dans le document CE/88/4 b) intitulé « Rapport sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2010-2011 » ;
4. Prend note du niveau de recouvrement, d'une part, des contributions des Membres pour l'exercice 2010, dont le montant s'élève à 7 951 874,78 euros au 31 mai 2010, ce qui représente 68 % des contributions et se situe dans le droit fil des années précédentes et, d'autre part, des arriérés de contributions, dont le montant s'élève à 360 289,99 euros ;
5. Prie les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 2010 et éviter ainsi des retards qui pourraient entraver l'exécution du programme ;
6. Prend note, conformément aux dispositions applicables du Statut du personnel et du Règlement du personnel et aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale, de l'adoption, à compter du 1^{er} janvier 2010, du nouveau barème des traitements applicable au personnel des catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur ;
7. Prend note des négociations menées à bien par le Secrétariat et le Gouvernement iraquien, approuve l'accord conclu sur le montant de la dette due par ce Membre effectif, et demande à l'Assemblée générale de l'OMT d'approuver le montant proposé de 849 885,19 euros ; approuve également les modalités de paiement fixées par le Gouvernement iraquien pour le

règlement de ces arriérés de contributions, qui devront être ratifiées par l'Assemblée générale de l'OMT ;

8. Approuve la proposition du Secrétaire général d'affecter, de l'excédent de l'exercice 2006-2007, 700 000 euros au financement des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service des membres de l'Organisation, et 130 993,50 euros pour augmenter les réserves du Fonds de renouvellement des immobilisations ;
9. Prend note du rapport d'étape sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et encourage le Secrétaire général à continuer d'avancer dans le plan proposé pour leur application ;
10. Prend note du rapport présenté par le Secrétaire général sur les fonctions et compétences d'un service de contrôle interne et autorise le Secrétaire général à continuer de développer les règles de fonctionnement et modalités d'application de ce système ;
11. Salue les mesures de réduction des dépenses adoptées par le Secrétariat, en particulier celles qui concernent la distribution des documents sur support électronique.

.....
CE/DEC/6(LXXXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

b) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2009

d) Rapport du Comité du budget et des finances

Points 5 b) et d) de l'ordre du jour
(documents CE/88/5 b) et CE/88/5 d))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2009,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Constate que le total des dépenses budgétaires de l'exercice financier 2009, à savoir 13 140 244,91 euros, s'est maintenu dans les limites des crédits approuvés, compte tenu du transfert de 178 244,91 euros de l'excédent de l'exercice 2008 à l'exercice 2009 ;
2. Note qu'un excédent budgétaire de 405 275,82 euros a été enregistré en 2009 ;
3. Constate que le niveau atteint par les recettes budgétaires pour l'exercice 2008-2009 a permis d'exécuter 99,6 % du budget approuvé ;
4. Approuve les transferts de crédits indiqués dans le document et qui ont été effectués avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances (Argentine) conformément à l'article 5 3. a) du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;

5. Autorise le Secrétaire général à utiliser l'excédent de l'exercice 2008-2009, d'un montant de 485 419,96 euros, conformément aux conditions posées dans la résolution 572(XVIII) et aux dispositions de l'annexe 4 du document A/18/15 « Compte spécial pour les dépenses imprévues » ;
6. Recommande au Secrétaire général de poursuivre, en 2010, les démarches entreprises auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation afin d'en obtenir le paiement ;
7. Fait sien l'appel lancé par les Commissaires aux comptes à tous les Membres afin qu'ils versent leurs contributions au budget dans les délais fixés à l'article 7.2 du Règlement financier ;
8. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2009 présentés par les Commissaires aux comptes ;

Ayant été informé de la proposition conjointe du Comité du programme et du Comité du budget et des finances de fusionner,

9. Approuve la fusion des deux Comités ;
10. Autorise le Secrétaire général à opérer les modifications du Règlement financier qui s'imposent s'agissant des dispositions relatives à l'un ou l'autre desdits Comités et à informer le Conseil exécutif du résultat de ces modifications à sa prochaine session ;
11. Remercie le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et les Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) pour l'important travail réalisé.

.....
CE/DEC/7(LXXXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

c) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts

d) Rapport du Comité du budget et des finances

Points 5 c) et d) de l'ordre du jour
(documents CE/88/5 c), CE/88/5 c) Add.1 et CE/88/5 d))

Le Conseil exécutif,

Considérant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 24 Membres effectifs, à un Membre associé et à 67 Membres affiliés,

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts accordée à certains Membres par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session,

1. Remercie les Membres qui ont fait les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières malgré leurs difficultés internes ;

2. Constate avec satisfaction que El Salvador, le Cambodge et le Congo ont respecté les plans de paiement convenus jusqu'à 2010 ;
3. Constate que le Niger et le Yémen ont partiellement respecté leurs plans de paiement jusqu'à 2010 ;
4. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres n'ayant pas encore honoré les plans de paiement convenus ou ne l'ayant fait que partiellement que l'exemption temporaire de l'application des dispositions susmentionnées est subordonnée au respect intégral de ces plans ;
5. Demande aussi au Secrétaire général de l'informer, à sa prochaine session, de l'exécution des accords conclus par les Membres, afin de décider s'il y a lieu de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 accordée par l'Assemblée générale ou de leur appliquer à nouveau ces dispositions s'ils n'ont pas rempli leurs engagements ;

Rappelant les résolutions A/RES/523(XVII) et A/RES/557(XVIII),

Conscient que l'Iraq bénéficie d'une prolongation de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts et de l'article 34 des Statuts jusqu'à la présente session du Conseil exécutif,

6. Approuve la proposition faite par le Gouvernement iraquien et les modalités prévues pour le paiement des arriérés de contributions, proposition qui devra être ratifiée par l'Assemblée générale.

.....
CE/DEC/8(LXXXVIII)

Utilisation du logo de l'OMT

Point 5 e) de l'ordre du jour
(document CE/88/5 e))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport relatif à l'utilisation du logo de l'OMT,

1. Prend note des procédures entamées par le Secrétariat pour demander à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) de protéger le nouvel emblème (logo) de l'Organisation, son drapeau, ses acronymes en anglais, en arabe et en russe, ainsi que son nom en arabe ;
2. Demande au Secrétaire général de tenir le Conseil exécutif informé sur ce point ;
3. Appuie la proposition du Secrétaire général que le groupe de travail ad hoc soit consulté selon les besoins avant la 89^e session du Conseil exécutif pour examiner :
 - a) le document résumant les pratiques en usage à l'ONU préparé par le bureau du conseiller juridique ;

- b) les résultats des consultations officielles menées par le conseiller juridique au sein de toutes les institutions spécialisées de l'ONU et avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU ;
 - c) un projet de document réglementant l'utilisation du logo et de tout autre nom ou symbole relatif à l'identité de l'Organisation,
4. Demande au Secrétaire général de présenter au Conseil exécutif la proposition révisée du groupe de travail concernant cette réglementation.

.....
CE/DEC/9(LXXXVIII)

Activités au sein du système des Nations Unies

a) Mécanismes de coordination

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire
(document CE/88/6 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/88/6 a),

1. Prend note avec intérêt de la collaboration régulière de l'OMT avec différentes autorités des Nations Unies et de sa participation aux réunions techniques du système dans l'objectif de garantir la reconnaissance de la contribution du tourisme au développement durable et à la réduction de la pauvreté, et de permettre une utilisation optimale des ressources de l'OMT et des autres organismes des Nations Unies en évitant les activités faisant double emploi ; salue à cet égard la proposition faite par le Gouvernement du Kenya en rapport avec le PNUE ;
2. Prend note également de la participation de l'Organisation aux activités de l'ONU et aux réunions techniques et administratives, en particulier au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), au Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP) et au Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) ;
3. Félicite le Secrétariat pour son travail et les initiatives qu'il a prises concernant les questions liées à l'environnement dans le tourisme, y compris celles relatives au changement climatique et à la diversité biologique, notamment dans le cadre de l'Année internationale de la diversité biologique ;
4. Encourage le Secrétariat à continuer de renforcer sa coopération avec les représentants résidents du système des Nations Unies dans les différents pays, afin de donner au tourisme international toute l'importance qu'il mérite ;
5. Demande au Secrétaire général de l'informer, à ses prochaines sessions, de la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies.

.....

Activités au sein du système des Nations Unies

b) Nouveau programme de relations avec les institutions et les entreprises et insertion du tourisme dans le Pacte mondial des Nations Unies

Point 6 b) de l'ordre du jour
(document CE/88/6 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/88/6 b),

1. Salue l'introduction du nouveau programme de relations avec les institutions et les entreprises et sa mission globale d'établir des partenariats et des alliances, d'appliquer une stratégie de mobilisation des ressources pour renforcer la capacité de l'OMT de montrer la voie au secteur, de servir ses membres et de positionner le tourisme dans les objectifs de développement mondiaux ;
2. Souligne avec intérêt l'importance de ce programme et sa capacité de générer des activités et des ressources bénéfiques pour le programme de travail de l'OMT et ses Membres ;
3. Encourage le Secrétariat à consolider ses relations et sa collaboration avec des institutions internationales et régionales de manière à compléter les relations établies avec d'autres organismes des Nations Unies ;

Rappelant la Décision 16(LXXXV),

4. Appuie le développement de TOURpact.GC, initiative conjointe de l'OMT et du Pacte mondial des Nations Unies ;
5. Note avec intérêt l'engagement du Secrétariat de participer au développement du site web des Nations Unies pour les entreprises dans le cadre du Pacte mondial, permettant au secteur privé d'interagir et de coopérer avec les Nations Unies sur différentes questions ;
6. Invite tous les États membres à faire activement connaître le site web des Nations Unies pour les entreprises ;
7. Demande au Secrétaire général de l'informer de l'évolution de l'initiative TOURpact.GC.

.....

Livre blanc de l'OMT

Point 7 de l'ordre du jour
(document CE/88/7)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du projet intitulé « Livre blanc : Processus de réforme pour une OMT qui réponde mieux aux besoins de ses Membres », préparé par le Secrétaire général,

1. Félicite le Secrétaire général pour ce document complet et détaillé, établi afin d'examiner les points faibles, les points forts et les changements qui doivent être opérés au sein de l'Organisation, et notamment de son Secrétariat, pour mieux répondre aux besoins des Membres et pour relever plus efficacement les défis actuels et futurs posés par le tourisme et le développement mondial ;
 2. Partage le point de vue et l'analyse du Secrétaire général concernant l'évolution du tourisme et la manière dont l'Organisation y a fait face et s'y est adaptée au cours des dernières années ;
 3. Se range à l'avis du Secrétaire général selon lequel le Livre blanc devrait être considéré comme un document de dialogue, donnant aux Membres de l'Organisation la possibilité d'examiner ses propositions plus attentivement d'ici la 89^e session du Conseil exécutif et contribuant ainsi à renforcer leur sentiment de contrôle de l'Organisation ;
 4. Souscrit à la vision stratégique d'ensemble du Secrétaire général concernant les changements qui doivent être opérés au sein de l'Organisation et aux domaines de travail prioritaires définis pour l'actuel mandat de quatre ans ;
 5. Approuve avec satisfaction les changements déjà opérés par le Secrétaire général, tels que la restructuration du Secrétariat et de ses pratiques administratives et de gestion, effectués de manière transparente ;
 6. Encourage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les changements mentionnés dans les chapitres 14 et 15 du Livre blanc qui ne demandent pas un examen plus poussé de la part des Membres ;
 7. Invite ses Membres à formuler toute nouvelle observation concernant le Livre blanc d'ici le 15 juillet 2010 ;
 8. Charge le Secrétaire général :
 - a) de compléter le Livre blanc conformément aux observations et suggestions intéressantes faites durant le débat et reçues dans les délais par le Conseil exécutif,
 - b) de présenter un deuxième projet de Livre blanc à la 89^e session du Conseil exécutif pour examen,
 - c) d'informer le Conseil exécutif des progrès réalisés dans le cadre de ce processus,
 - d) de continuer les activités menées en vue de fusionner le Comité du programme et le Comité du budget et des finances et de poursuivre les consultations concernant la formation du comité de direction proposé.
-

Membres affiliés
a) Rapport du Président

Point 8 a) de l'ordre du jour
(document CE/88/8 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Président des Membres affiliés de l'OMT,

1. Remercie le Président pour sa présentation ;
2. Est satisfait du plan de travail de 2010 du Secrétariat des Membres affiliés, axé sur une meilleure intégration des Membres affiliés au sein de l'OMT par des initiatives répondant aux principales préoccupations exprimées par le secteur non gouvernemental de l'Organisation et favorisant sa régionalisation progressive ;
3. Prend note avec satisfaction des résultats de l'« Étude sur les caractéristiques et le profil des Membres affiliés de l'OMT » et de son utilité pour entreprendre de futurs projets et initiatives dans le domaine de la coopération publique-privée ;
4. Constate avec satisfaction les progrès réalisés concernant le projet PLATMA, instrument d'échange de connaissances, d'idées et de pratiques de référence disponible en ligne, qui renforcera l'intégration des Membres affiliés et ouvrira de nouvelles perspectives pour leur participation et leur collaboration dans le programme de travail de l'Organisation ;
5. Prend note des activités menées et se félicite de la participation active des Membres affiliés aux réunions de l'Organisation, et en particulier aux commissions régionales et aux sessions du Conseil exécutif ;
6. Prend note des suggestions faites par le Président pour renforcer les partenariats secteur public-secteur privé ;
7. Demande au Secrétariat des Membres affiliés de l'informer des progrès réalisés à sa prochaine session.

.....

Membres affiliés**b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié**

Point 8 b) de l'ordre du jour
(document CE/88/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de membre affilié, qui s'est réuni le 8 juin 2010 en présence du Brésil, de la Chine, de la France, de la République islamique d'Iran et de l'Afrique du sud, et auquel a participé l'organisation THR – Asesores en Turismo, Hotelería y Recreación, S.A., qui représentait les Membres affiliés,

1. Prend note du fait que le Comité a élu le Brésil comme Président ;
2. Fait siennes les recommandations formulées par le Comité à l'issue de sa réunion ;
3. Décide d'admettre à titre provisoire à la qualité de Membre affilié les organisations suivantes, qui ont présenté tous les documents requis à l'appui de leur demande d'adhésion, en attendant ratification par la dix-neuvième session de l'Assemblée générale :

| | |
|----|---|
| 1 | ABTA (UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/REINO UNIDO) |
| 2 | AVIAREPS (GERMANY/ALEMANIA/ALLEMAGNE) |
| 3 | CENTRO DE INVESTIGACIÓN Y ESTUDIOS TURÍSTICOS DEL TECNOLÓGICO DE MONTERREY (CIETEC) (MEXICO/MÉXIQUE/MÉXICO) |
| 4 | CYPRUS UNIVERSITY OF TECHNOLOGY – DEPARTMENT OF HOTEL AND TOURISM MANAGEMENT (CYPRUS/CHYPRE/CHIPRE) |
| 5 | INSTITUTO POLO INTERNACIONAL IGUASSU – “POLOIGUASSU” (BRAZIL/BRÉSIL/BRASIL) |
| 6 | KENYA TOURISM FEDERATION |
| 7 | LEISURE QUEST INTERNATIONAL. LLC (UNITED STATES OF AMERICA/ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA) |
| 8 | OBSERVATORIO REGIONAL DO TURISMO (AÇORES) (PORTUGAL) |
| 9 | REGIONAL TOURISM ORGANIZATION OF SOUTHERN AFRICA (RETOSA) (SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/AFRICA DEL SUR) |
| 10 | THE BUZZ BUSINESS (SPAIN/ESPAÑA/ESPAGNE) |
| 11 | VICTORIA TOURISM INDUSTRY COUNCIL (AUSTRALIA/AUSTRALIE) |
| 12 | CENGIZ (NIGÉRIA) |
| 13 | MARCOPOLO TOURISM DEVELOPMENT COMPANY (PJS) (IRAN) |

4. Décide d'admettre à titre provisoire la candidature de LAN Airlines, sous réserve que cette entité corrige, dans un délai d'un mois, l'erreur figurant dans la lettre d'appui gouvernemental qu'elle a présentée ;
5. Décide de ne pas admettre les candidatures des entités MARTA CONSULTING et PORTE E NORTE au motif qu'elles n'ont pas présenté la lettre d'appui gouvernemental dûment agréée.

.....

Lieu et dates de la quatre-vingt-neuvième session du Conseil exécutif

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/88/9)

Le Conseil exécutif,

Vu sa décision 6(LXXXVII), adoptée à sa quatre-vingt-septième session à Astana (Kazakhstan),

1. Remercie le Gouvernement de la République islamique d'Iran, qui a généreusement proposé d'accueillir la session du Conseil exécutif ;
2. Décide d'organiser sa quatre-vingt-neuvième session en octobre 2010 sur l'île de Kish (Iran), à une date qui sera fixée par le Secrétaire général en consultation avec le Gouvernement du pays hôte.

.....
CE/DEC/15(LXXXVIII)

Vote de remerciement au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant tenu les délibérations de sa quatre-vingt-huitième session dans des conditions remarquables, mises à sa disposition par le pays hôte,

1. Exprime toute sa gratitude au Gouvernement et à la population de la République argentine pour l'appui qu'ils ont une nouvelle fois témoigné à l'OMT et à ses Membres en organisant cette session du Conseil dans la prestigieuse destination touristique de Puerto Iguazú ;
2. Remercie sincèrement M. Carlos Enrique Meyer, Secrétaire d'État au tourisme, M. Maurice Fabián Closs, Gouverneur de la province de Misiones, M^{me} Maya González Bender, Directrice des relations internationales et institutionnelles du Secrétariat au tourisme, et tous leurs collaborateurs pour avoir si bien accueilli les délégations participant à cette session du Conseil et leur avoir donné la possibilité de profiter des attractions touristiques de Puerto Iguazú ;
3. Remercie également les autorités de la République fédérative du Brésil, en particulier M. Luiz Eduardo Barretto Filho, Ministre du tourisme, M. Mario Augusto Lopes Moyses, Vice-Ministre du tourisme, M. Patric Krahl, Directeur du département des relations internationales, et tous leurs fonctionnaires, pour leur généreuse contribution à la célébration de cette session du Conseil et pour l'hospitalité qu'ils ont témoignée en organisant le dîner de clôture à Foz de Iguazú ;
4. Remercie également le Gouvernement de la République du Paraguay, et en particulier M^{me} Liz Cramer, Ministre du tourisme, M. Benjamín Chamorro, Directeur général du Secrétariat national au tourisme, M^{me} Doris Penoni, Directrice du marketing touristique, et tous leurs collaborateurs, pour le dévouement dont ils ont fait preuve en vue de garantir le succès de cette session et pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux délégués lors de la visite technique d'Itaipu et la réception à Hernandarias ;

5. Se félicite de cette nouvelle preuve formidable de collaboration entre trois pays frontaliers, qui a permis aux délégués participant à cette session du Conseil de profiter des attractions touristiques de la région d'Iguazú en Argentine, au Brésil et au Paraguay, tout en tenant leurs réunions dans un climat accueillant et de bonne entente qui, sans aucun doute, a contribué au succès de leurs délibérations.